


Bordereau de signature

OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE

Signataire	Date	Annotation
CERIG INFORMATIQUE, Application de comptabilité CERIG	10/07/2023	Action : Visa
Paul FERRE, SMIDOM de THOISSEY	10/07/2023	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Paul FERRE</u> (Président, SMIDOM DE THOISSEY), émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 22 mai 2023 à 12:35 au 21 mai 2025 à 12:45.
Application de comptabilité CERIG		Action : Fin de circuit

Dossier de type : THOISSEY SMIDOM-ACTES // THOISSEY SMIDOM-Délibérations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JUIN 2023

Délibération n°2023-18

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 25
Nombre de votants : 24

Date de convocation : 22 juin 2023
Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			Absents	DELEGUES SUPPLEANTS			Absents
		Présents	Excusés			Présents	Excusés	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE		X	
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL		X		AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL		X		BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	CAMILLERI JEAN-LUC			X	GOYON MARIE-ANGELIQUE			X
	COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X
SAUVAGE CLAUDIE			X		ROZIER JOELLE	X		
CHEVALIER BERNARD		X			MAUGE LIONEL			X
RABUEL CLAUDE			X		LAURENT MICHELE		X	
GOIFFON CHRISTIAN			X		BEROU JEAN-PHILIPPE			X
LUX JEAN-MICHEL		X			LUCENET THIERRY		X	
VIOT DOMINIQUE			X		RIBOLLET ROGER			X
REIGNIER ALAIN		X			VERT JACQUES		X	
CLEYET-MARREL CLAUDE				X	CHAIGNEAU JOELLE			X
LABALME RICHARD			X		MORIN BRIGITTE	X		
ECKERT PIERRE		X			FONTAN CORINE			X
BRUNEL PHILIPPE		X			DOUCET-BON BRUNO		X	
ROBERT MAGALI		X			PERRAUD CAMILLE		X	
DAVIDIAN PHILIPPE		X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
ALBAN BERNARD		X			PROST PHILIPPE		X	
COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X		
PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X		
LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

OBJET : DELIBERATION POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Article -1

La redevance incitative reversée par les usagers est versée semestriellement au SMIDOM pour la Communauté de Commune de la Veyle et reversé selon une convention en plusieurs échéances pour la Communauté de Commune Val de Saône Centre. Le SMIDOM avance des frais de fonctionnement pendant une période d'au moins huit mois. L'ouverture d'une ligne de trésorerie est donc nécessaire.

Après consultation de différents organismes bancaires, il est apparu avantageux de poursuivre la nouvelle ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes aux conditions suivantes :

- Montant : 700 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'ESTR à 0 % si inférieur à 1
- Taux plancher : 0.88% fixe
- Frais de dossier : 700 €
- Commission de non-utilisation : 0.05% de la différence entre le montant de la ligne trésorerie et l'encours quotidien moyen.
- Type d'amortissement : remboursement du capital in fine
- Périodicité des intérêts : payables à terme échu, chaque mois civil
- Remboursement anticipé possible total ou partiel à hauteur de 0,05 %

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

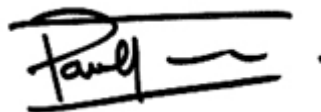
Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président, Monsieur FERRE Paul, à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes une ligne de trésorerie de 700 000 €.

Article-3

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président, Monsieur FERRE Paul, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, et à procéder ultérieurement à toutes les opérations s'y rattachant.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 30 juin 2023,



Le Président,
Paul FERRE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le

Signé par : Paul FERRE
Date : 10/07/2023
Qualité : Président